



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/574

Le 31 mai 2012

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications et aux Etablissements universitaires de l'UIT-R

Objet: Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de terre)
– Approbation d'une Recommandation révisée

Dans la Circulaire administrative CAR/334 en date du 22 février 2012, un projet de Recommandation révisée a été présenté pour approbation, conformément à la Résolution UIT-R 1 (§ 10.4.5).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 22 mai 2012.

La Recommandation approuvée sera publiée par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe à la présente Circulaire son titre avec le numéro qui lui est attribué.

François Rancy
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Etablissements universitaires de l'UIT-R
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Titre de la Recommandation approuvée

Recommandation UIT-R M.1452-2

Doc. 5/BL/1

Radars anticollision pour véhicules et systèmes de radiocommunication en ondes millimétriques pour les applications des systèmes de transport intelligents
